

Modalités et procédure de mise à disposition des ressources propres traditionnelles, de la ressource propre fondée sur la TVA et de la ressource propre fondée sur le RNB et mesures visant à faire face aux besoins de trésorerie.

Refonte

2011/0185(CNS) - 27/01/2012

Le Conseil a **examiné les principales priorités et le cadre budgétaire**, y compris les montants globaux présentés par la Commission dans ses propositions relatives au cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2014-2020. Ce débat a permis de se faire une idée plus précise des positions des États membres sur les principales questions et de l'état d'avancement des négociations. Il a notamment fait ressortir les domaines pour lesquels la présidence danoise pourrait éprouver des difficultés pour trouver des points de convergence

À l'occasion de ce débat, plusieurs délégations ont mis l'accent sur la nécessité de **réformer le système des ressources propres de l'UE**.